

Date de convocation : 26/05/2026

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L' an deux mille vingt-six, le 05 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Mairie sous la présidence de Madame Maryline JAOUEN, LE MAIRE.

Étaient présents : Mme Maryline JAOUEN, MAIRE - M. Edmond LE BIHAN, Mme Isabelle KERGROHENN, M. Didier BOURGEOIS – ADJOINTS – Mme Delphine BELLEC, M. Patrick GUILLORY, Mme Évelyne ALLANIC, M. Daniel ANGER, Mme Véronique BUHAN, M. Manuel LERAY, Mme Angèle TILLEUL - CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Absents :

Secrétaire de séance : Delphine BELLEC

Délibération N° 2026*37

TRAVAUX DE VOIRIE 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de Saint-Maudan, située au cœur de la Bretagne Centrale, à 7 kilomètres de Loudéac, dispose d'un réseau routier communal d'une longueur totale de 15 150 mètres.

L'entretien de ce réseau est réalisé de manière continue par tronçons, en étroite collaboration avec les services compétents.

À ce jour, plusieurs portions de voirie présentent un état de dégradation nécessitant des travaux de réfection.

Les travaux envisagés pour l'année 2026 sont les suivants :

- Programme de Point-à-Temps Automatique (PATA) sur la commune : 11 370,00 € HT

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à : 13 644,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le programme de travaux de réfection des voies communales pour l'année 2026 ;
- **VALIDE** le montant prévisionnel de l'opération qui s'élève à **13 644,00 € TTC**;
- **AUTORISE** Le Maire, ou son représentant, à signer tous documents et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Exécutoire compte tenu de sa publication et de son envoi en Préfecture le

Secrétaire de Séance
Delphine BELLEC

Le Maire
Maryline JAOUEN



Pour copie certifiée conforme.